

Plaidoyer en faveur d'une meilleure articulation entre protection et ouverture des données de la recherche : pour une ouverture progressive des données de la recherche

La bonne gestion des données, un atout pour la souveraineté

Les tensions géopolitiques actuelles et les attaques subies par les chercheurs travaillant sur des sujets de recherche sensibles imposent désormais la mise en place de diligences raisonnables avant d'ouvrir les données de recherche. L'objectif est de prévenir les ingérences, protéger les chercheurs et les valeurs scientifiques, assurer la souveraineté de la recherche, et *in fine* garantir la liberté académique. Les dernières recommandations, du conseil de l'Union européenne ou encore de la Revue nationale stratégique, évoluent vers un renforcement de la sécurité de la recherche à prendre en compte par nos institutions.

Dans ce contexte incitant à la prudence dans la mise à disposition des résultats de la recherche, il apparaît urgent et nécessaire de consolider les politiques de bonne gestion des données et de renforcer les infrastructures nationales et européennes pour les données de la recherche.

Articuler science ouverte et protection de la recherche

La directive européenne sur l'open data, la loi pour une République numérique de 2016, ont permis aux universités de développer d'ambitieuses politiques en faveur de la science ouverte, dont beaucoup comportent un volet dédié à l'ouverture des données de la recherche. Cette ouverture des jeux de données validées contribue à garantir une science plus transparente et plus cumulative ainsi que le respect des exigences d'intégrité scientifique¹: l'accessibilité des données permet traçabilité, reproductibilité, et réutilisation.

En parallèle, la protection de certaines données est un impératif, qu'il s'agisse de données à caractère personnel, de la protection du potentiel scientifique et technique de la nation, de la valorisation des résultats (notamment par brevet) ou encore du secret médical. Même si les données restent fermées ou partagées de façon restreinte, il est nécessaire qu'elles soient gérées selon les principes FAIR à des fins de vérification et de rationalisation des coûts² car la responsabilité de conserver les données de recherche incombe désormais aux établissements³. Ouverture et protection des données sont des sujets très imbriqués. Or, ils sont souvent, aujourd'hui, traités séparément au sein des universités et portés par des corps de métiers aux cultures professionnelles différentes. De fait, ils apparaissent trop souvent comme contradictoires aux yeux des communautés de recherche qui ont l'impression que leurs tutelles et financeurs leur adressent des injonctions contradictoires.

Une mauvaise articulation entre protection et ouverture n'est pas sans conséquences. Lorsque des données sont ouvertes trop tôt après leur validation scientifique, ou insuffisamment contrôlées avant l'ouverture, il arrive que des données sensibles soient divulguées ou que le secret nécessaire avant un dépôt de brevet ne soit plus respecté. Inversement, limiter l'accès aux données ne garantit pas leur protection et la fermeture sans bonne gestion des données a souvent pour conséquence de rendre les données rapidement inutilisables.

¹ OFIS, Intégrité scientifique et sécurité de la recherche : pour une approche coordonnée face à l'ingérence étrangère, 2026.

<https://www.ofis-france.fr/wp-content/uploads/2026/02/Fevrier2026-Ofis-Note-Ingerences-Etrangeres.pdf>

² European Commission: Directorate-General for Research and Innovation and PwC EU Services, Cost-benefit analysis for FAIR research data – Cost of not having FAIR research data, Publications Office, 2018, <https://data.europa.eu/doi/10.2777/02999>

³ Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360>

Appréhender stratégiquement le partage progressif des données

La science est cumulative et ne peut que bénéficier de l'ouverture des données de la recherche. Celle-ci doit s'envisager comme un processus gradué et engagé dans la durée nécessitant une réflexion en amont sur la bonne gestion et la protection des données avant de les rendre disponibles. Chaque étape, de la plus stricte confidentialité au partage restreint entre pairs ou équipes, pour finir par la diffusion publique et illimitée sur un entrepôt de données, est plus ou moins longue en fonction de la nature et de la sensibilité des données. Même s'agissant des données sensibles, la confidentialité n'est pas perpétuelle et une donnée finit toujours par devenir publique. Les archives du service historique de la Défense en sont l'exemple le plus connu, avec des délais d'incommunicabilité certes longs, mais rarement au-delà d'un demi-siècle.

Cet aspect du devenir des données est souvent absent des réflexions autour de la protection et de l'ouverture des données alors qu'il est essentiel de le traiter au sein des universités de recherche intensive. Le devenir des données doit s'appréhender sur un temps long. Le choix de maintenir des données fermées a un coût pour les établissements : financier quand il s'agit d'acquérir toujours plus de capacités de stockage sécurisé, réputationnel ou juridique lorsque des données sont perdues, altérées ou fuient. Quelle que soit la solution retenue par le chercheur ou par l'établissement, la valeur future des données réside dans les bonnes pratiques initiées dès leur création.

Sensibiliser l'ensemble des acteurs à une gestion responsable et intègre des données

La sensibilisation à la bonne gestion des données constitue un excellent moyen de faire travailler ensemble les services qui traitent de protection et d'ouverture des données de la recherche⁴ : administrateurs des données, algorithmes et codes sources, délégués à la protection des données, fonctionnaires sécurité défense, responsables de la sécurité des systèmes d'information, référents intégrité scientifique, bibliothécaires, archivistes et services de valorisation. L'action concertée de l'ensemble de ces acteurs est nécessaire pour conduire un travail en commun sur la gestion des données qui offre aux établissements des outils pour préparer le devenir des données.

⁴ Les ateliers de la donnée sont un lieu privilégié pour sensibiliser les communautés à ces sujets, cependant l'accompagnement des projets aux données à protéger ne peuvent être traités qu'en interne au sein des établissements afin de garantir leur confidentialité.

Formée en octobre 2020, Udice est une alliance de 13 grandes universités françaises œuvrant pour une recherche d'excellence, la performance de l'enseignement supérieur, et le développement d'écosystèmes d'innovation attractifs. Membres : Aix-Marseille Université, Sorbonne Université, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Côte d'Azur, Université de Bordeaux, Université de Paris Cité, Université de Strasbourg, Université Grenoble Alpes, Université Paris-Saclay, Université Paris Sciences et Lettres, Université de Montpellier, Institut Polytechnique de Paris, Université de Lorraine.

CONTACTS

Catherine SARACCO, déléguée générale

06 67 68 55 49

Carole CHAPIN, responsable relations internationales

carole.chapin@udice.org